

Si vous avez de 60 ans à 65 ans

Sommaire de mes revenus au moment de ma retraite

Il vous est impossible, d'obtenir la « Pension de sécurité de la vieillesse » (Canada). Par contre, vous pouvez recevoir une rente anticipée du régime de rentes du Québec; elle sera toutefois diminuée selon le nombre de mois qui manquent pour atteindre 65 ans. Si vous avez accumulé un nombre d'heures suffisant, vous pouvez obtenir une rente anticipée, avec ou sans réduction selon le cas, du régime de retraite de l'industrie de la construction. Ce régime vous permet également d'obtenir une rente plus élevée jusqu'à 65 ans et réduite par la suite. Cette réduction pourrait être compensée en tout ou en partie par les montants reçus du Régime de rentes du Québec et de la pension de Sécurité de la vieillesse. Vos revenus personnels doivent être assez élevés pour vous permettre un niveau de vie décent.

1 Revenus provenant des régimes publics

Revenu mensuel

	1 ^{re} année	2 ^e année
Allocation au conjoint <i>Sécurité de la vieillesse (Canada)</i> Vous devez être le conjoint d'une personne qui reçoit une pension de Sécurité de la vieillesse et avoir peu ou pas de revenu de couple. L'allocation est versée si vous avez au moins 60 ans et elle cesse à 65 ans.	\$	\$
Régime de rentes du Québec (RRQ) Avant 65 ans, la rente est diminuée selon le nombre de mois d'anticipation et vous devez avoir cessé de travailler ou avoir des revenus de travail inférieurs au montant déterminé par la RRQ.	\$	\$
Rente au conjoint survivant (RRQ) Votre conjoint est décédé et a contribué au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada. Cette rente diminue au moment où vous atteignez 65 ans.	\$	\$
Assurance-emploi Prestation d'une durée limitée – Tout revenu salarial et/ou de rente de retraite diminue votre prestation. Cependant, si vous travaillez suffisamment d'heures après votre retraite pour vous qualifier à nouveau à l'assurance-emploi, votre rente de retraite ne serait alors pas considérée comme une rémunération pouvant réduire votre prestation.	\$	\$

2 Revenus provenant des régimes collectifs

Revenu mensuel

	1 ^{re} année	2 ^e année
Régime de retraite de l'industrie de la construction (CCQ) Si vous avez participé au régime avant le 26 décembre 2004, vous êtes admissible à : <ul style="list-style-type: none"> • une rente du compte général, avec ou sans réduction, à laquelle s'ajoute un supplément de 12,5%; • une rente du compte complémentaire, si vous y avez cotisé, calculée selon la valeur de votre compte et votre âge au moment de votre demande. Si vous avez participé au régime depuis le 26 décembre 2004, vous êtes admissible à : <ul style="list-style-type: none"> • une rente du compte complémentaire calculée selon la valeur de votre compte et votre âge au moment de votre demande. 	\$	\$

Régime complémentaire de retraite (autre que celui de la construction)

Nom	Montant mensuel	1 ^{re} année	2 ^e année
_____	_____	\$	\$
_____	_____		
_____	_____		
	Total:	\$	\$

3 Revenus personnels

Revenu mensuel

1^{re} année

2^e année

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

\$

\$

Assurance vie

Vous pouvez peut-être transformer votre assurance vie en rente mensuelle.

\$

\$

Revenus de location

Immeubles ou autres

Montant mensuel

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Total:

\$

\$

Salaire

Le travail après la retraite est une source intéressante de revenu. N'oubliez pas que le revenu tiré d'un travail a un impact sur votre revenu imposable et, s'il y a lieu, sur vos prestations d'assurance-emploi.

\$

\$

Revenu du conjoint

Le revenu du conjoint doit être évalué lorsque l'on songe à la retraite. On doit s'entendre sur la nature de sa participation.

\$

\$

Dividendes et intérêts (provenant de : actions, épargne-actions, fonds mutuels, obligations, placements, comptes de banque)

Description

Montant mensuel

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Total:

\$

\$

Autres revenus

Provenance

Montant mensuel

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Total:

\$

\$

4 Valeur de vos actifs

Description

Valeur marchande

_____	_____
_____	_____
_____	_____

Total des revenus mensuels provenant de la vente de vos actifs:

\$

\$

Total des revenus mensuels:

\$

\$

Réviser vos prévisions de revenus avec un spécialiste et n'oubliez pas de prévoir la part destinée à l'impôt.